

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Affiché le
 ID : 056-215602244-20230413-02_04_2023-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	7
Votants :	7
02 – 04 - 2023	

L'an deux mille vingt trois
 le : douze avril
 Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la salle de la Mairie, sous la présidence de
 Monsieur BERTHET Michel, Maire.
Date de convocation : 05/04/2023
 Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE
 Corinne, LE GOFF Tony, PERRET Morgane, MICHEL Rémi,
 ASFEZ Peggy
Absent : GUILLEMOT Thomas, GUYOT Roselyne,
 DESFONTAINES Gilles

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Délibération du conseil municipal concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à La section d'investissement CA 2022	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2022	Soldes des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	65 124,70 €		- 60 315,60 €	8 532,33 €	15 626,07€	4 809,10 €
				24 158,40 €		
FONCT	96 109,58 €		141 294,50 €			237 404,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	237 404,08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	237 404,08 €
Total affecté au c/1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 056-215602244-20230413-02_04_2023-DE

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 12/04/2023

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

